Image not found or type unknown

Maison trop chère et refus de vente de mon ex

Par **SmilingCat**, le **31/08/2016** à **13:39**

Bonjour,
Je suis en instance de divorce pour altération du lien conjugal, mon mari ayant refusé le principe de séparation.
La première audience a eu lieu début 2014 et le juge m'a accordé la jouissance du domicile conjugal, que j'occupe depuis juin 2014. L'assignation en divorce a été déposée au tribunal cet été. La procédure est donc loin d'être terminée.
Il est précisé sur l'ordonnance de non conciliation que mon ex-mari et moi devons rembourser le prêt immobilier à parts égales. Or mon ex-mari n'a jamais remboursé sa part.
Je paie donc seule un remboursement trop lourd pour mes revenus, et dois puiser chaque mois dans mon épargne pour pouvoir assumer tous les frais (maison, factures, enfants...).
Les meilleures choses ayant une fin, ma modeste réserve va bientôt être épuisée et je ne pourrai continuer à tout payer. Mais mon ex-mari ne veut pas non plus vendre la maison.
Quels sont mes recours ?
Je précise que nos relations sont très mauvaises et qu'il n'acceptera aucun arrangement amiable (mettre en location par exemple).
Nous sommes mariés sous le régime de la communauté des biens et avons acheté la maison après le mariage.
Merci d'avance si vous pouvez me renseigner.

Par **youris**, le **31/08/2016** à **14:11**

bonjour,
avez-vous mis en demeure par LRAR votre futur ex-mari de rembourser sa part de prêt ?
salutations

Par **SmilingCat**, le **31/08/2016** à **14:23**

Bonjour,
Non.
J'ai rappelé la situation lors de la dernière audience (à son initiative, pour demander un changement dans la garde des enfants), mais le juge a estimé que je ne "faisais pas la preuve" que je payais seule et a juste rappelé qu'il devait payer sa part.

Je viens de voir sur un autre forum que lui envoyer une LRAR était en effet une première étape. Dommage que mon avocate ne m'ait pas conseillé ça depuis deux ans :(

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés